



# LIVRET D'ACCUEIL



## SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE



Aide  
soignant



Ce livret d'accueil vous est offert afin de vous permettre de mieux connaître le service de soins infirmiers de l'Hôpital de Riez qui va vous prendre en charge. Il est également destiné à votre famille. Il contient une série de renseignements qui peuvent vous être utiles. Vous pouvez consulter notre site Internet où vous trouverez des informations complémentaires utiles.

Soyez assuré que l'ensemble du personnel qui sera amené à vous entourer et vous accompagner au quotidien, mobilisera tout son savoir-faire, son professionnalisme et toute son attention pour que vos conditions de vie soient les plus agréables et sécurisantes possibles.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions ; elles nous seront précieuses pour améliorer encore davantage la qualité de notre prise en charge.

Hôpital / Maison de Retraite « L'Oustaou » / SSIAD

110 – 112 Rue René Cassin- 04500 Riez

Tel : 04-92-70-10-00

Mail : [accueil.riez@ght04.fr](mailto:accueil.riez@ght04.fr)

Internet : [hopital-lumiere-riez.fr](http://hopital-lumiere-riez.fr)



|                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><u>INFIRMIERE COORDONNATRICE / CADRE<br/>DE SANTE</u></p> <p>04 92 70 10 07</p> <p>9H00/17H00<br/>Lundi/Mardi/Mercredi matin /Jeudi /<br/>vendredi</p> | <p><u>BUREAU DES ENTREES</u></p> <p>04 92 70 10 00</p> <p>De 9H à 17H<br/>Sauf week-end et jours fériés</p>                                                |
| <p><u>SECRETARIAT MEDICAL</u></p> <p>04 92 70 10 08</p> <p>De 9H à 17H00<br/>Sauf week-end et jours fériés</p>                                            | <p><u>SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE<br/>(SSIAD)</u></p> <p>06 72 64 81 70<br/>06 31 09 52 63<br/>06 31 09 46 25</p> <p>6H30/14H00 tous les jours</p> |
| <p><u>SERVICE RESTAURATION</u></p> <p>04 92 70 10 02 / 04 92 70 10 17</p> <p>De 8H30 à 15H00<br/>Sauf week-end et jours fériés</p>                        | <p><u>CLIC COOMAI</u></p> <p>Madame Florence DEL GIACCO<br/>Assistante Sociale</p> <p>06 79 81 39 23</p>                                                   |

## LES MISSIONS DU SSIAD



Géré par l'hôpital de Riez, ce Service de Soins Infirmiers à Domicile permet en tout premier lieu le maintien à domicile des personnes âgées issues en majorité d'un milieu rural. Le Service de Soins à domicile possède 33 places.

Ce maintien au domicile s'inscrit dans le cadre d'une poursuite de la vie de la personne âgée dans son milieu d'origine, avec l'apport d'une aide adaptée au niveau des soins, de l'hygiène générale ainsi que l'aide à l'accomplissement des actes essentiels de la vie. Un service de repas à domicile émanant de l'hôpital renforce cette aide.

Il s'agit de conserver au maximum l'autonomie de la personne âgée, de retarder les effets du vieillissement. Pour ce faire, il fournit une aide adaptée à chaque personne âgée en fonction de son état de santé, de ses besoins et de ses attentes, en partenariat avec l'environnement familial de la personne âgée et en coordination avec les différents intervenants (IDE libéraux, médecins, kinésithérapeutes, pédicure, ADMR, COMAID pour les questions sociales, ASP04.....).

Outre le fait de pouvoir maintenir le plus longtemps possible la personne au domicile, le SSIAD permet un retour plus rapide aux occupations quotidiennes après une hospitalisation.

Les prises en charges varient en fonction de l'état du patient.

Il peut s'agir d'une prise en charge ponctuelle, limitée dans le temps, suite à une fracture, à une diminution momentanée de l'autonomie de la personne, ou nécessiter une prise en charge à long terme quand il s'agit d'affections invalidantes entraînant des soins de nursing, d'hygiène et de surveillance générale.

Le SSIAD peut intervenir auprès des usagers en fin de vie / soins palliatifs dans le respect de leurs directives anticipées.

Le SSIAD prend en charge les affections légères (diabète, hypertension, petit ulcère...). Le soin de nursing permet de surveiller le patient et d'alerter en cas de dégradation de la maladie.

Le SSIAD intervient sur prescription médicale auprès des personnes âgées malades ou dépendantes de plus de 60 ans ou des personnes handicapées ou atteintes de maladies chroniques.

Les personnes prises en charge ont le libre choix de leur médecin traitant ainsi que des infirmiers libéraux conventionnés. Les IDE facturent au SSIAD les actes qu'ils effectuent après prescription médicale, sur la base des cotations en vigueur. Le pédicure conventionné peut facturer au SSIAD un passage tous les deux mois sur prescription médicale. Le personnel du SSIAD est soumis à l'obligation de réserve et de secret professionnel.

Toute modification d'intervention des professionnels de santé (Médecins, infirmiers libéraux...) doit être signalée aux AS du SSIAD.

Une ergothérapeute conventionnée par l'établissement intervient en fonction des besoins.

## LISTE DES PROFESSIONNELS CONVENTIONNES

| RIEZ                                                                  |           |                |                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------|----------------|----------------------------------------------------------------------|
| DI ROCCO Christian<br>PIERRISNARD Muriel                              | IDE       | 04 92 77 81 18 | 06 86 17 13 93<br>06 35 35 03 82                                     |
| MANNI Christophe                                                      | Podologue |                | 06 81 78 76 88                                                       |
| DEBOISGELIN Marie<br>MEYNARD Peggy<br>GIRAUD Christelle<br>DEU Daniel | IDE       | 04 92 77 71 64 | 06 08 43 10 52<br>06 63 30 66 23<br>06 35 59 60 45<br>06 64 78 63 41 |
| SAPONE Sylvie<br>MANZON Caroline                                      | IDE       |                | 06 87 04 47 55<br>06 87 04 47 55                                     |

| QUINSON / SAINT-LAURENT DU VERDON |     |  |                |
|-----------------------------------|-----|--|----------------|
| GUILLOT Pascale                   | IDE |  | 06 09 52 60 45 |

| SAINT-MARTIN DE BROMES / LA PALUD SUR VERDON                 |     |  |                                                    |
|--------------------------------------------------------------|-----|--|----------------------------------------------------|
| COLONNA Florence<br>SAILLE- IFRAH Pascale<br>VAQUER Laëtitia | IDE |  | 06 82 95 41 18<br>06 83 21 68 01<br>06 99 85 53 16 |

## FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Le service est géré et encadré par la Cadre de santé qui est le responsable du service. Les aides-soignantes diplômées assurent sous la responsabilité de celle-ci, les soins d'hygiène et tous les soins relevant de leur compétence. Les tâches relevant de l'aide-ménagère sont exclues.

Le SSIAD assure dans les limites de la prise en charge, la continuité des soins prescrits et programmés au regard de l'état de santé du patient, soit avec son propre personnel, soit avec l'aide des infirmiers libéraux.

Les soins techniques (injections, pansements...) seront assurés par les infirmiers libéraux. La secrétaire médicale assure le suivi des dossiers administratifs et sera votre correspondant durant les heures d'ouverture du bureau.

L'infirmière coordinatrice participera à la visite du début de la prise en charge puis effectuera un entretien avec l'utilisateur, au minimum une fois par an, en présence de sa famille, des AS. Elle pourra exiger la mise en place d'aide technique, de matériel médical afin que les soins soient effectués avec toute la sécurité et le confort nécessaire au patient comme au soignant.

La coordination des différents intervenants est assurée par :

- Le classeur de Soins à Domicile
- Le dossier de soins informatisé (grille AGGIR pour A.P.A.)
- Les données informatisées pour la gestion médico administrative ont fait l'objet d'une autorisation de la CNIL et ne seront pas utilisées à d'autres fins.
- Les téléphones portables
- Les réunions mensuelles et annuelles

### L'assurance

Le personnel est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et règlements en vigueur

### Le degré de satisfaction des usagers

Un questionnaire de satisfaction vous sera remis 1 fois par an pour évaluer les prestations proposées. En cas de litige, l'utilisateur ou son représentant légal peut contacter leur représentant qui siège au conseil de vie sociale de l'établissement.

# LES ELEMENTS D'INFORMATION CONCERNANT VOTRE PRISE EN CHARGE

Si vous désirez accéder à votre dossier paramédical AS, veuillez adresser un courrier, accompagné de la photocopie de votre carte d'identité, au Directeur de l'Hôpital.

Si vous souhaitez que les données de votre dossier ne soient pas transmises à autrui, vous devez le signaler par écrit pour que cette information soit prise en compte dans votre dossier de soins informatisé.

## Début de la prise en charge

L'usager ou son représentant doit se présenter au bureau des entrées muni de :

- Prescription médicale
- Contrat Individuel de Prise en Charge (CIPC)
- Carte vitale + attestation de la carte vitale
- Carte d'identité
- Carte de mutuelle
- Attestation de mesure de protection (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice)



Le personnel du bureau des entrées se tient à votre disposition pour vous renseigner.

## Suivi de la prise en charge

- Contrat Individuel de Prise en Charge (CIPC) réajusté

## Fin de prise en charge

La fin de prise en charge est organisée avec la personne âgée, son entourage et son médecin.

Elle peut résulter notamment :

- D'une modification de l'état de santé du patient qui ne répond plus aux critères de prise en charge par le SSIAD.
- De l'impossibilité du SSIAD d'assurer la continuité des soins.
- D'un refus de soins ou d'équipement de la part du patient.
- Du non-respect des conditions d'accueil.

La personne âgée est orientée vers le circuit de prise en charge approprié à sa situation (maison de retraite, hospitalisation à domicile, soins palliatifs, hôpital...).

## LE SECTEUR D'INTERVENTION







## LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (Article L 311-6 du CASF)

Il est un lien privilégié d'information et d'expression des résidents et de leur famille.

Il est composé de membres représentant les résidents, les familles, le personnel et le conseil de Surveillance. Organe consultatif, il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'Établissement, notamment sur :

- Le règlement de fonctionnement de l'établissement
- L'organisation intérieure et la vie quotidienne de l'établissement
- Les activités de l'établissement, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques
- Les projets de travaux et d'équipement
- La nature et le prix des services rendus par l'établissement
- L'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux
- L'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre participants
- Les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.

| NOM                                 | FONCTION                                         |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------|
|                                     | Représentant des familles                        |
| Madame RAISON Véronique             | Directrice Adjointe                              |
| Madame SAINTPAUL Sophia             | Cadre de Santé                                   |
| Madame BŒUF Yvonne                  | Représentante des résidents<br>Présidente du CVS |
| Monsieur CASANOVA Auguste           | Représentant des résidents                       |
| Madame CROIDIEU Janette             | Représentante des résidents                      |
| Madame BOURJAC-BOGNIER Marie-Noëlle | Représentante des familles des résidents         |
|                                     | Représentant des usagers SSIAD                   |
| Madame SALMON Kati                  | AMP                                              |
| Madame MALLET Marylène              | ASG-PASA                                         |
| Monsieur AJORQUE Davy               | Animateur                                        |
| Monsieur GIORDANENGO Frédéric       | Représentant du personnel                        |
| Madame JOSEPH Sabrina               | Responsable Assurance Qualité                    |

## LES PERSONNES QUALIFIEES

Vous pouvez également contacter les personnes qualifiées désignées par l'Agence Régionale de Santé et par le Conseil Départemental dont les missions sont :

- D'informer et d'aider les usagers des établissements ou service social ou médico-social à faire valoir leurs droits
- D'assurer un rôle de médiation entre l'utilisateur et l'établissement ou le service afin de trouver les solutions aux conflits qui peuvent les opposer ;
- De solliciter et signaler aux autorités compétentes les difficultés liées à la tarification, à l'organisation de l'établissement ou du service ou encore à une situation de maltraitance suspectée ou avérée.

Elles accompagnent le demandeur d'aide pour lui permettre de faire valoir les droits de l'utilisateur ou son représentant légal qui lui sont notamment reconnus aux articles L311-3 à L311-9 du code d'action sociale :

- Respect de la dignité, intégrité, vie privée, intimité, sécurité
- Libre choix entre les prestations (domicile / établissement) sous réserve des pouvoirs reconnus à l'autorité judiciaire et des nécessités liées à la protection des mineurs en danger
- Prise en charge ou accompagnement individualisé et de qualité, respectant le consentement éclairé
- Confidentialité des données concernant l'utilisateur
- Accès à l'information
- Informations sur les droits fondamentaux, protections particulières légales, contractuelles et les droits de recours dont l'utilisateur bénéficie
- Participation directe ou avec l'aide de son représentant légal au projet d'accueil et d'accompagnement

| NOM                                                                                                                | COORDONNEES                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Madame UBERTI Sylvie                                                                                               | Téléphone : 06 15 81 73 81<br>Mail : uberti.syl@orange.fr                               |
| Monsieur PASTOR Jean-Jacques<br>Personne Qualifiée pour<br>l'accompagnement des Personnes en<br>difficulté sociale | Téléphone : 06 92 32 01 51<br>06 22 76 16 70<br>Mail :<br>jeanjacques.pastor@hotmail.fr |